

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre, les Membres du Conseil Municipal de Freissinières se sont réunis à 20h30 dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 décembre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Étaient absents excusés : Mr LEJEUNE Laurent a donné pouvoir à Mr BOISSET Philippe

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mr Vincent BOISSET est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents et donne lecture des pouvoirs.

Point n° 1 - Vente de sapins de Noël et reversement à la coopérative scolaire de l'école de Freissinières

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** le reversement de 12.50€ par sapin vendu à la coopérative scolaire de l'école de Freissinières.

Point n° 2 - Mur du cimetière de Ville - demande de subvention DETR 2023

Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** la demande de subvention DETR 2023 pour la rénovation du cimetière de Ville.

Point n° 3 - Rénovation énergétique des appartements de Pallon - demande de subvention DSIL 2023

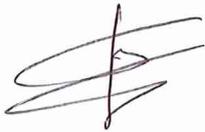
Le Conseil Municipal **Valide à l'unanimité** la demande de subvention DSIL 2023 pour la rénovation énergétique des appartements à Pallon.

Point n° 4 - Décision modificative n° 5 - Budget Principal

Le Conseil Municipal Approuve à l'unanimité la décision modificative n°5 du budget Principal.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Vincent BOISSET



Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

